

# ASEM **SOUS** **TENSION**

Pour des conditions dignes et respectueuses, la journée d'une ASEM est une succession variée et ininterrompue d'activités. **QUI SÈME LA MISÈRE RÉCOLTE LA COLÈRE !**

**Nous, ASEM, sommes des agents indispensables au bon fonctionnement des écoles maternelles.**

Nous assurons l'accueil, l'hygiène, la sécurité et l'éveil des enfants de 2 à 6 ans. Nous travaillons en étroite collaboration avec les enseignants, les directeurs, les animateurs, les personnels de restauration, les personnels d'entretien et les gardien.nes.

Pourtant, nous sommes mal reconnus, mal payés, mal considérés. Nous subissons des conditions de travail difficiles et pénibles qui mettent en danger notre santé physique et mentale.

- **Nous sommes trop peu nombreux**, en moyenne, il y a un ASEM pour 30 enfants, alors que la norme européenne est de 1 pour 15.
- **Nous sommes mal rémunérés**, notre salaire net mensuel est d'environ 1450 euros en début de carrière, alors que nous avons un diplôme de niveau V (CAP Petite Enfance) et que nous exerçons des missions éducatives.
- **Nous ne sommes pas reconnus**, assimilés encore à des "dames de service" ou à des ou "dames pipi", se voir refuser une formation, ne pas être associés aux choix impactant l'organisation de notre travail (matériel, planification...);

- **Nous sommes mal protégés**, nous sommes exposés à des risques professionnels importants tels que les troubles musculosquelettiques par les manutentions manuelles et les contraintes posturales, les accidents, le stress, le harcèlement, le manque de temps pour bien effectuer le travail souvent fait dans l'urgence, le manque de clarté des rôles et des demandes contradictoires;
- **Nous sommes encore mal protégés**, les risques psychosociaux sont principalement liés à la responsabilité que l'on nous attribue par le travail avec les enfants, les relations avec les parents, notre positionnement maintenant face à une 'triple hiérarchie' (direction d'école, TSO et REV) ainsi que les contraintes organisationnelles.

Notre rôle demeure en effet encore subordonné à celui de l'enseignant et la complémentarité avec ce dernier est en réalité encore très hiérarchisée. **Cela révèle encore toute l'ampleur du travail de la valorisation du métier d'ASEM au sein de la Ville de Paris pourtant au cœur du fonctionnement courant des écoles parisiennes.**

**NOUS NE POUVONS PLUS ACCEPTER CETTE SITUATION INTOLÉRABLE !**

## **Revendiquons avec la CGT Affaires Scolaires**

- Une reconnaissance véritable du travail éducatif et semi pédagogique que nous faisons auprès des enfants pendant toutes les périodes de leurs journées avec ou sans TAP ;
- Une amélioration de nos conditions de travail: un ASEM par classe, des remplacements systématiques, des locaux et du matériel adaptés, des temps de pause respectés, des formations régulières, des possibilités de mobilité et de promotion ;
- Supprimer l'entretien des locaux tout au long de la journée pour les ASEM sauf l'entretien des classes et avoir des contrats à plein temps pour les ASEM qui prendraient les missions d'entretien des locaux retirés aux ASEM ;
- Une reconnaissance de notre pénibilité: la réduction du temps de travail à 32 heures hebdomadaires, la prise en compte des sujétions particulières, l'inscription de notre cadre d'emplois auprès de la CNRACL en carrière active (départ anticipé à la retraite sans décote) ;
- Une revalorisation de notre statut: la création d'un cadre d'emplois de catégorie B, avec une grille indiciaire correspondant à nos qualifications et à nos missions.

**NOUS APPELONS TOUS LES ASEM À SE MOBILISER BIENTÔT POUR FAIRE ENTENDRE LEUR VOIX ET FAIRE VALOIR LEURS DROITS.**

